

T11P-

Midi Libre
VOUS RÉPOND

Généalogie

Trois membres éloignés de la famille d'une amie décédée en 2011 m'ont approché car je serais légataire d'un héritage à partager entre nous quatre. Ils ont été contactés par une étude de généalogistes qui demande 50 % du montant des sommes léguées. Pour bénéficier de ce leg, suis-je obligé de lui en céder la moitié ? Comment cette étude est-elle au courant ?

G. KOENIG (Lattes)

Il n'existe pas en France de fichier permettant de connaître l'adresse d'une personne à partir de son état-civil. Le notaire chargé de la succession de la défunte a dû contacter une étude de généalogistes car elle n'a laissé que des parents éloignés au titre de sa succession. Lorsque le généalogiste prend contact avec un héritier, il doit lui proposer une convention qui permet au moment du règlement de la succession de fixer sa rémunération. L'usage de la profession est de proposer à l'héritier qui ignore ses droits de lui en révéler l'origine en échange d'une rémunération calculée par application d'un pourcentage de la part nette qui lui revient. C'est le contrat de révélation qui garantit à l'héritier le risque financier y compris celui de déficit successoral. Il ne peut pas être proposé à l'héritier qui est déjà en rapport avec le notaire. Il n'y a pas de barèmes tarifaires établis, il faut vous rapprocher de la chambre de généalogistes pour connaître les barèmes pratiqués habituellement.

Marie-Isabelle GUERIN
Avocat à la Cour



Exprimez-vous sur un sujet d'actualité, posez vos questions

● par courrier
MIDI LIBRE «Votre Avis»
34438 Saint-Jean-de-Védas Cedex

● par fax au 04 67 07 68 45

● par courriel
redac.magazine@midilibre.com

LE COURRIER

Mariage

C'est avec une grande émotion que j'ai regardé le mariage de Bruno et Vincent, à Montpellier... l'amour des mariés, l'amour de l'assistance transparaissent durant la cérémonie. J'ai été élevé dans les valeurs judéo-chrétiennes : baptême, communion, mariage religieux... Les valeurs que l'on m'a inculquées sont celles de l'amour et du respect des autres, ce que j'essaie, avec plus ou moins de bonheur, de mettre en application dans ma vie. En quoi l'union de personnes de même sexe m'enlève-t-elle quelque chose ? Rien (...) Je souhaite plein de bonheur à Bruno et Vincent au nom de mes valeurs, celles de l'humanisme.

Christian VERON
(Montpellier)

Je ne suis pas homophobe, mais à la lecture de *Midi Libre* et à l'écoute des radios et télévisions nous faisant participer au mariage de Vincent et Bruno, j'ai été heureuse de ne pas avoir à répondre à la question de mon petit-fils de 11 ans : « Dis mamie, c'est normal qu'ils s'embrassent entre eux les garçons ? » Normal, ça veut dire quoi de nos jours ? Et si, tout simplement, on était plus discret...

M. MARQUE-DUPLAN
(courriel)

LE COUP D'ŒIL DE MAN



Historique !

Historique le mariage gay !
Historique le chômage !
Historique la misère des Français pour qui les fins de mois sont difficiles !
Ça, par contre, on en parle moins...
Merci M. Hollande !
Je n'ai rien contre le mariage des homosexuels mais je pense que notre pays a d'autres priorités...
A quand les manifestations pour tous ceux qui crèvent de faim et qui n'ont pas de boulot...
Français, il faut vous réveiller !

Didier LAROQUE
(courriel)

Injonction

Au-delà des apparences, l'injonction faite à la France, par la Commission européenne, d'accélérer ses réformes rend un grand service à François Hollande. D'une part, cela lui permet d'envoyer une réponse ferme à Bruxelles, ce qui montre sa force de caractère à l'opinion publique, et, d'autre part, il peut faire valoir aux caciques du PS que la France n'a pas d'autre choix que d'obéir aux exigences de l'UE si elle ne veut pas se retrouver, à terme, dans la position de la Grèce... Sans aller jusqu'à dire que le Président avait besoin de l'implication de Bruxelles... force est de constater que cette affaire l'arrange bien.

A. D. (Trèbes)

Fausse idée

Les gladiateurs étaient des esclaves, et pas des sportifs ou des acteurs, comme le laisse croire la mode actuelle des reconstitutions de combats. Ils n'avaient pas d'autre issue que de mourir dans des conditions ignobles. Les textes latins relatant de suicides de gladiateurs avant d'entrer dans l'arène sont légion...

A. R. (courriel)

Réflexion

Si ceux qui vivent pour plus de profit décident un jour de profiter pour plus de vie, alors ceux qui vivent pour un travail meilleur pourront enfin travailler pour une vie meilleure...

S. RUBIO (Combailaux)

LA QUESTION L'affaire Tapie vous scandalise-t-elle ?

● **Hélène**
Nîmes (30)



OUI Cette histoire prend des proportions énormes. Je ne comprends pas qu'ils remettent ça sur le tapis... Bernard Tapie est clair et le juge va servir de bouc-émissaire à ceux qui lui en veulent. Il y a d'autres sujets actuels bien plus importants, dont la justice devrait s'occuper.

● **Jacky MULLER**
De passage à Béziers (34)



OUI Dans cette affaire, Bernard Tapie a bénéficié d'une protection. Il a obtenu une faveur. Même son avocat n'est pas honnête dans l'histoire. La responsabilité de cette affaire revient à la présidente du FMI, Christine Lagarde. Et il n'y a pas de doute que le gouvernement de Sarkozy soit en cause lui aussi.

● **Silvio et Michaël**
Lunel (34)



OUI Ils ont quand même mis en garde en vue des juges. Mais nous ne disposons que de peu d'informations. Il y a quelque chose de louche, de malsain dans cette affaire. À l'image du revirement politique de Tapie. Tout ça date de l'époque où il est devenu ministre de la Ville. Il devait inspirer beaucoup de craintes.

● **Arthur MARRE**
Rodez (12)



NON Je m'y attendais un peu parce qu'on connaît Bernard Tapie et ses affaires. Ce qui m'étonne ce n'est pas la position de son avocat mais celle du juge, qui a sans doute été corrompu. Sa mise en cause remet en question notre justice et c'est grave parce que, dans cette affaire, c'est le contribuable qui a payé.

L'OPINION WEB

OUI

65%

NON

29%

NSP

6%

Votants : 3033

Votre avis sur
www.midilibre.fr

Midi Libre

Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance au capital de 6 356 302 euros

Président du directoire directeur de la publication : **Alain PLOMBAT**

Membre du directoire : **Joël CANIS**, directeur général délégué

Directeur de la rédaction : **Philippe PALAT**

Conseil de surveillance : Président : **Olivier GEROLAMI**

Principaux actionnaires : Groupe Sud Ouest SA

FCPE GMLA

Siège social : rue du Mas-de-Grille

34430 SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

Adresse postale

34438 SAINT-JEAN-DE-VÉDAS CEDEX

Tél. 04 67 07 67 07

Imprimé par :

l'imprimerie du Midi

Rue du Mas-de-Grille

34430 Saint-Jean-de-Védas

Commission paritaire n. 0215 C 86025

ISSN 03972550

MidiMédia Publicité : 04 67 07 69 01

Abonnements : 04 3000 3034

PARTENARIAT Les Journaux du Midi en Orange



Le renouvellement du partenariat 2013 entre Orange et le groupe des Journaux du Midi a été conclu mercredi, dans les locaux de *Midi Libre*, à Saint-Jean-de-Védas. Bernard-Henri Simper, directeur régional Orange en Languedoc-Roussillon, a signé la convention avec Alain Plombat, président des Journaux du Midi.

Photo M. BERULLIER

Mon abonnement à -25%
Midi Libre 7 jours/7 dans ma boîte aux lettres



121 n° à recevoir pour 99,99 €



Le dimanche avec TV Magazine et Version femina



+0 € pour la livraison à mon domicile*

En m'abonnant, je suis gagnant !

Oui, je souhaite recevoir 121 numéros de *Midi Libre* pour 99,99 € livrés à mon domicile avec TV Magazine et Version femina le dimanche.

Nom / Prénom :
Adresse :

Par courrier
Coupon et chèque à l'ordre de *Midi Libre* :
Midi Libre Abonnements
34438 St-Jean de Védas cedex

En ligne sur monabo.midilibre.com
Rubrique : Offrir, s'offrir un abonnement
Site sécurisé

Commune :
C.P. : Tél. :

Par téléphone
04 3000 30 34
Lundi / vendredi : 8h - 17h
Samedi : 8h30 - 12h

Midi Libre
Le meilleur de l'info locale

Offre valable pour un 1er abonnement souscrit entre le 15/03 et le 30/06/13. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Celles-ci pourront être cédées à des tiers sauf si vous cochez la case ci-contre. Tarifs étrangers et TOM, nous consulter. *Portage matinal ou livraison par les services postaux selon accès à votre boîte aux lettres.